


**Devis - Expression des besoins
Assurance E.NOV AUTO**

Villenave d'ornon, le 12/08/2022 à 12h50

Votre N° d'identifiant : 00739564
 Votre N° de devis : PG06263010
 Conditions Générales : NOV AUTO CGE 14 (12-2020)
 Cette offre est valable : 30 jours
 Les garanties d'assurance prendraient effet le : 12/08/2022

Mademoiselle GOMEZ VIOLAINE
 4 RUE D'ANGLETERRE
 RESIDENCE D'ANGLETERRE
 BAT A APART 26
 33720 PODENSAC

Vos contacts

→ CABINET GUILLAUME CHARENTON
 ☎ 06 95 88 80 80
 Coût selon opérateur
 ✉ guillaume.charenton@gmail.com

Nous vous invitons à trouver ci-dessous notre proposition prenant en compte les besoins que vous avez exprimés :

Le(s) conducteur(s) assuré(s)

Nom - Prénom	Date de naissance	Profession	Date-n° permis
GOMEZ VIOLAINE	02/12/1976	Employé du secteur privé	18/06/2002

Votre véhicule assuré

Véhicule : RENAULT TWINGO EXPRESSION 1.2 16V, de 5 CV, immatriculé BN-328-SL, mis en circulation le 04/10/2001, acquis le 12/08/2022, appartenant au souscripteur.
Usage : Trajets privés + trajets domicile/travail sédentaire **Lieu de garage :** 33720 PODENSAC
Kilométrage annuel : illimité.
Coefficient de Réduction Majoration du contrat : 0.50 avec crédit bonus de 3 ans et plus.

Vos garanties choisies
Vous avez retenu la formule : Tiers Etendu
Garanties

Responsabilité civile/Défense-Recours ⁽¹⁾.....
 Vol - Incendie
 Bris de glace ⁽²⁾.....
 Dommages corporels conducteur 500 000 €
 Catastrophes naturelles

Franchise par sinistre

0 €
 216 €
 51 €

(fixée par les pouvoirs publics)

Options

Assistance avec véhicule de remplacement Elite 0 km..... Option retenue

(1) Limite de garantie pour les dommages matériels : 100 000 000 € .

(2) Franchise non applicable en cas de réparation, uniquement en cas de remplacement.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des Conditions Générales du contrat et des Conditions Particulières souscrites.

Vos avantages

Aide au constat amiable 'AccidentÉl' : profitez du service d'aide à la rédaction de votre constat amiable par téléphone.
 Dommages Corporels du Conducteur : vous êtes couverts jusqu'à 500 000 euros, même si vous louez ou empruntez un véhicule.

Document destiné à satisfaire à l'article L521-2 et suivants du Code des Assurances. L'ensemble des garanties existantes est présenté dans la fiche produit jointe à ce document. Ce devis est établi en fonction des informations que vous nous avez transmises sous réserve d'acceptation du dossier et du /ou /des risque(s) par l'assureur. Il ne tient pas compte d'éventuels sinistres ou modifications et changements de situation qui pourraient survenir avant la conclusion du contrat.

Distributeur :
 - Intermediaire CABINET GUILLAUME CHARENTON - Orias : 12069078 - 22 RUE CHARLES CHAUMET 33140 VILLENAVE D'ORNON
 - NOVELIA - S.A. au capital de 1.000 000.euros - Société de courtage en assurances - 30, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 86523 - 35065 Rennes cedex - SIREN B 383286473
 RCS Rennes - n° ORIAS 07 001 889 vérifiable sur www.orias.fr
 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
Assureur : Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama - 44800 Saint Herblain, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659
 Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Votre cotisation

La cotisation annuelle est de 314,23 € TTC.

Vous choisissez le prélèvement mensuel : il sera de **26,18 € TTC** incluant taxes et frais.

Au premier prélèvement, s'ajouteront les frais annexes de courtage* à la souscription de 0,00 € TTC.

Tarif indicatif sous réserve d'une augmentation des tarifs ou des taxes entre l'édition de ce devis et la date de réalisation de l'avenant.

Votre cotisation est présentée hors éventuelles évolutions tarifaires réglementaires. Elle reste valable jusqu'à la date de prochaine échéance de votre contrat.

* Les frais annexes de courtage à la souscription, hors taxe, sont dus pour le compte de votre courtier-distributeur. En cas de résiliation, vous restez redevable de l'intégralité de ces frais.

Votre situation

Clauses applicables au contrat :

Clause Prêt de volant : (non applicable au conjoint/concubin/pacsé désigné au contrat)

Franchise de 1 500 € pour toute personne âgée de moins de 21 ans ou ne pouvant justifier de trois années de permis.

Franchise de 150 € dans tous les autres cas.

- **Valeur minimale d'indemnisation** : Valeur de remplacement du véhicule, à dire d'expert, avec un minimum de 1 000 € (selon modalités indiquées sur vos conditions générales).



Vous souhaitez nous faire part d'une réclamation ?
Une prise en compte de votre demande en 3 niveaux

Notre priorité est de vous apporter le meilleur service possible en toutes circonstances et quel que soit votre besoin.

Afin de pouvoir traiter votre demande dans les meilleures conditions, nous vous invitons à suivre les étapes décrites ci-après. A compter de la réception de votre réclamation et conformément à la réglementation sur le traitement des réclamations, nous nous engageons :

- . à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception; sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai,
- . à vous répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 mois, suivant la date de réception de votre réclamation, hors survenance de circonstances particulières dont vous serez tenu informé.

.1 Votre conseiller habituel est votre interlocuteur privilégié

Pour toute réclamation, consultez dans un premier temps votre assureur conseil habituel.

. 2 Le service Relations clientèle de Suravenir Assurances est à votre écoute pour trouver la meilleure solution

Dans un second temps, si la réponse ou la solution apportée ne répond pas à vos attentes, vous pouvez adresser votre réclamation à l'assureur :

- . soit par courrier : Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes cedex 9
- . soit par mail : relationsclientele@suravenir-assurances.fr

. 3 Le Médiateur est compétent en ultime recours

Si toutes les voies de recours indiquées ci-dessus ont été épuisées et que vous n'êtes toujours pas satisfait de la réponse apportée, vous avez la faculté de saisir le Médiateur. Après étude de votre dossier, celui-ci rendra un avis en vue du règlement amiable de votre litige. Vous pouvez le contacter :

- . par voie électronique sur le site internet (canal à privilégier) : www.mediation-assurance.org
- . par courrier : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 9

La saisine du médiateur est gratuite et n'est possible que dans la mesure où votre demande n'a pas été soumise à une juridiction. Vous demeurez libre de saisir la justice à son issue.

Vous vous interrogez sur vos droits liés à vos données personnelles ?
Toutes les réponses ci-dessous !

Votre Assureur collecte des données personnelles nécessaires à l'établissement et la gestion de votre devis aux fins d'information commerciale, d'évaluation du risque et de prospection. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de l'établissement du présent devis. Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'exécution du présent devis et à son suivi.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de limitation, de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité. Pour toute information et pour faire valoir vos droits, vous pouvez adresser un e-mail à l'adresse suivante :

- cil@suravenir-assurances.fr
- ou un courrier à, Suravenir Assurances, Service traitant les demandes informatiques et libertés, 44931 Nantes Cedex 9.

Votre Distributeur est susceptible de collecter des données personnelles. Contactez-le pour obtenir plus d'information.

Avec le contrat e.NOV Auto®, choisissez en toute liberté la formule de garanties la plus adaptée à vos besoins.

Le tableau de garanties

		Tiers	Tiers étendu	Tous risques
Garanties				
Responsabilité Civile	- dont attelage ≤ 750 kg	Oui	Oui	Oui
Défense Recours		Oui	Oui	Oui
Dommages Corporels du Conducteur	jusqu'à 500 000 €	Oui	Oui	Oui
Vol	- dont vol isolé des roues	-	Oui	Oui
Incendie		-	Oui	Oui
Bris de glace		-	Oui	Oui
Garanties complémentaires	- Forces de la Nature - Catastrophes Naturelles - Catastrophes Technologiques - Attentats	-	Oui	Oui
Dommages Tous Accidents	- dont vandalisme	-	-	Oui
Options				
Dommages Corporels du Conducteur	jusqu'à 1 000 000 €	Option	Option	Option
Assistance Budget	- Assistance au véhicule, franchise 30 km - Assistance aux personnes	Option	Option	Option
Assistance Élite	- Assistance au véhicule, franchise 0 km - Assistance aux personnes	Option	Option	Option
Véhicule de remplacement	(si option assistance Budget ou Élite) - Assistance au véhicule, franchise 0 km	Option	Option	Option
Assistance Confort	- Assistance aux personnes - Véhicule de remplacement	Option	Option	Option
Pack Renfort Indemnisation	- Valeur Majorée ⁽¹⁾ - Valeur d'Achat 4 ans sinon Valeur Majorée ⁽²⁾	-	-	Option
Panne mécanique ⁽³⁾	- Sécurité + - Excellence +	-	-	Option
Perte financière ⁽⁴⁾		-	-	Option
Contenu privé et accessoires		-	-	Option
Responsabilité Civile attelage > 750 kg		Option	Option	Option

De plus, pour **personnaliser votre tarif**, vous avez le choix entre :

- **3 niveaux de franchise :**
 - **Minoré** : absence de franchise en bris de glace,
 - **Standard** : franchise sur les garanties vol, incendie, bris de glace, dommages tous accidents,
 - **Majoré** : franchise sur les garanties retenues et sur la Responsabilité Civile.
- **3 forfaits kilométriques** : moins de 4 000 km / de 4 000 à 8 000 km / plus de 8 000 km par an.



Besoin d'assistance ?

Téléchargez l'application mobile Novélia Assistance pour une intervention rapide en cas de panne ou d'accident.

⁽¹⁾ Option réservée aux véhicules mis en circulation depuis moins de 7 ans.

⁽²⁾ Option réservée aux véhicules mis en circulation depuis moins de 7 ans et acquis depuis moins de 2 ans.

⁽³⁾ Option réservée aux véhicules mis en circulation depuis moins de 10 ans.

⁽⁴⁾ Option réservée aux véhicules acquis en leasing.

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions des Conditions Générales du contrat et des Conditions Particulières souscrites.

Conditions en vigueur au 08/10/2018.